

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES CLUBS D'ENTREPRISE DE PARIS-ILE DE FRANCE Trophée « Francis Corrigan »

## Article 1 - Généralités

### 1.1

Le championnat de Paris Ile de France des Entreprises est ouvert aux clubs d'Echecs des Entreprises, des Administrations, des Universités et des Grandes Ecoles.

### 1.2

Le tournoi est homologué F.I.D.E. .

### 1.3

Le championnat comprend 4 divisions d'un maximum de 12 équipes. Les règles appliquées sont celles de la F.I.D.E. édition française.

### 1.4

Les équipes de chaque division comprennent 5 joueurs. Les clubs ne peuvent engager qu'un maximum de 2 équipes dans la même poule.

### 1.5

Les droits d'inscription ainsi que la fiche d'inscription du cercle d'entreprise sont à adresser au directeur du championnat avant la date déterminée par l'AG des cercles d'Entreprise..

## Article 2 - Cadence - Rencontres

### 2.1 (Valable jusqu'au 01/04/2012)

La cadence est de 40 coups en 2 heures, puis 1 heure K.O.. Le club qui reçoit a la charge de fournir les pendules et les jeux, sauf accord préalable entre les 2 clubs. Si un club dispose de pendules électroniques, elles peuvent être utilisées mais sur tous les échiquiers. Cette disposition est facultative.

(Réglage des pendules à la cadence Fischer: 1h40 + 30secondes par coup pour 40 coups puis 40 minutes + 30 secondes par coup finir la partie).

L'arbitre de la rencontre, ou à défaut, le capitaine d'équipe qui reçoit, doit s'assurer du bon fonctionnement des pendules ainsi que de la mise à l'heure (3h59, drapeau levé).

### 2.2

A l'exception de la dernière ronde:

Les rencontres ont lieu à 14h30, heure à laquelle les pendules seront mises en route.

Les forfaits seront prononcés à 15h30.

En division I, les compositions des équipes doivent être remises à l'arbitre à 14h15. Tout retard constaté se traduira par une perte de temps à la pendule (Cf règlement FFE des championnats intercircles).

### 2.3

Les rencontres ont lieu dans les locaux du club premier nommé (la date est précisée dans le calendrier du championnat), sauf indication contraire.

## Article 3 - Composition des poules - Forfaits

### 3.1

Si le nombre d'inscrits en division IV est compris entre 7 et 12, il y aura une poule unique en division IV.

Si le nombre d'équipes est de 5 ou 6 , les matches se joueront en aller-retour.

Si le nombre d'équipes est inférieur à 5, on fusionnera les divisions III et IV dans deux poules de 7 équipes maximum. Les deux dernières rondes (8 et 9) consisteront en matches de classement entre équipes arrivées aux mêmes rangs dans les deux poules.

### 3.2

En fin de saison, les 2 premières équipes de chaque division montent dans la division supérieure, les 2 dernières

équipes de cette même division sont reléguées dans la division inférieure, ceci sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des présidents de clubs.

### 3.3

Le club premier nommé est celui qui reçoit ; il a les blancs sur les échiquiers impairs. En première division, les cercles qui reçoivent sont désignés avant la première ronde ; ils peuvent accueillir plusieurs rencontres.

### 3.4

Une demande de changement de date de ronde est exceptionnelle et doit se dérouler dans l'ordre suivant : Demander l'accord au capitaine adverse en le prévenant au plus tard le samedi précédent la rencontre. La réponse de ce dernier doit être donnée au plus tard le mardi suivant. En l'absence de réponse, le report est implicite.

Demander l'accord du directeur de la division et l'informer du déroulement de la négociation.

Le directeur de la division et le capitaine de l'équipe adverse peuvent refuser la demande de changement de date d'une rencontre.

Aucune rencontre ne pourra être reportée après la dernière ronde.

Une rencontre reportée doit impérativement se dérouler avant la ronde suivante.

### 3.5

En cas de rencontre gagnée par forfait général, l'équipe gagnante doit envoyer un procès verbal avec la liste des 5 joueurs qui auraient dû participer à la rencontre.

Lors d'une rencontre avancée ou reportée, les équipes n'auront pas le droit d'incorporer un joueur jouant cette même ronde dans une autre division.

### 3.6

En cas de forfait général anticipé, le responsable de l'équipe concernée doit prévenir au plus tard la veille de la rencontre, le responsable de l'équipe adverse ainsi que le directeur de division. Faute de quoi son équipe sera retirée de la division.

En deçà de 3 joueurs présents, l'équipe est considérée forfait général pour le calcul du score.

## Article 4 - Qualification des joueurs

### 4.1

Pour participer au championnat les joueurs doivent être licenciés à la FFE au titre de la saison en cours.

### 4.2

En cours de saison, un joueur ne peut disputer le championnat dans plusieurs clubs, quelles que soient les raisons invoquées (forfait général, changement d'entreprise...)

Les équipes ne doivent pas comprendre plus de 2 joueurs extérieurs, c'est à dire non licencié dans le cercle et ne travaillant pas dans l'entreprise.

### 4.3

Les joueurs des équipes jouant dans la même division, ne peuvent être permutés en cours de saison. L'ELO moyen d'une équipe doit toujours être inférieur à celui des équipes du même cercle des divisions supérieures.

### 4.4

Les joueurs d'une même équipe seront classés suivant le dernier classement ELO officiel. Dans chaque équipe, un joueur peut figurer devant un autre joueur mieux classé que lui, si l'écart de points ELO n'est pas supérieur à 103.

Les joueurs non classés seront placés suivant l'ELO estimé par leur président de club (selon les règles de la F.F.E.)

Le capitaine de chaque équipe s'assurera que les joueurs non classés seront bien indiqués sur le procès verbal sans changement de leur estimation ELO pour la saison en cours.

## Article 5 - Rapports et résultats - Classements

### 5.1

Le procès verbal sera rempli par les deux capitaines. Chacun d'eux notera séparément sa liste de joueurs (l'un sur

l'original, l'autre sur le double). Le procès verbal doit être rempli avant le début des parties avec l'identité des joueurs, leur classement ELO et leurs codes fédéraux.

## 5.2

Pour chaque rencontre le résultat sera obtenu par le cumul des points marqués par les joueurs (1 point par partie gagnée, 0,5 point par partie nulle, 0 point par partie perdue. Concernant les forfaits : -0,5 point si les échiquiers suivants sont inoccupés, -1 point si un des échiquiers suivant est occupé, -1 point dans le cas d'un forfait administratif). En cas de total négatif celui-ci est ramené à 0 point.

Pour le classement du championnat chaque équipe se verra attribuer : 3 points par rencontre gagnée, 2 points par rencontre nulle, 1 point par rencontre perdue et 0 point par forfait général.

Un forfait individuel dans une équipe est sanctionné par le retrait d'un point de match dès la 3ème infraction. Tout nouveau forfait individuel aura dès lors le même tarif.

L'équipe gagnante par forfait marquera 5 points de parties et 15 points au système de Berlin.

## 5.3

A 2 forfaits généraux, l'équipe sera exclue de la division du championnat en cours et rétrogradée. Un forfait général à la dernière ronde est sanctionné par la rétrogradation de l'équipe concernée.

## 5.4

Le club premier nommé doit envoyer l'original du procès verbal (le double étant conservé par l'équipe adverse) signé par les deux capitaines et affranchi au tarif rapide au directeur de la division. Si une équipe envoie le procès verbal plus de 3 jours après la date de la rencontre il sera décompté 0,5 point de pénalité sur le total cumulé des points marqués par les joueurs et en cas de récidive un point de rencontre (le cachet de la poste faisant foi).

Les résultats peuvent, de préférence, être adressés par mail au Directeur du groupe, voire saisis directement sur le site de la FFE.

## 5.5

Les équipes sont classées en fonction du nombre de points de matches décroissants

Le départage des équipes ex æquo se fera dans l'ordre suivant :

1. le plus grand nombre de points individuels,
2. le meilleur Système de Berlin,
3. le plus grand nombre de victoires au premier échiquier, puis au second, etc...

## Article 6 - Divers

### 6.1

Les cas litigieux sont réglés par le directeur de chaque division, qui, s'il le juge nécessaire, peut consulter la commission des directeurs du championnat. Il rendra ensuite sa décision qui sera sans appel.

Les directeurs de groupe mettront à jour la page concernant leur championnat sur le site de la FFE dès qu'ils seront en possession des résultats, même partiels.

### 6.2

**Hormis les pendules**, l'usage de tout appareil électronique est interdit aux joueurs ayant une partie en cours.

### 6.3

Des coupes seront remises aux trois premières équipes de chaque division.

Des prix seront attribués aux trois joueurs qui, dans chaque division, auront marqué le plus grand nombre de points (forfaits inclus). En cas d'égalité, le plus grand nombre de parties jouées sera pris en considération.

### 6.4

Le vainqueur de la compétition en division I remporte le trophée « Francis Corrigan » dont il deviendra propriétaire après 3 victoires. Dans ce cas, un nouveau décompte est alors mis en place.